



VERSAILLES

DOSSIER SYNDICAL D'ACCÈS A LA HORS CLASSE PAR TABLEAU D'AVANCEMENT

(mettre une croix dans la case correspondante)

Syndiqué(e) cgt : oui non :

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse personnelle :
Ville :
Code Postal :
Téléphones : domicile :	-- -- -- -- --
portable :	-- -- -- -- --
e- mail :@.....

Corps : grade : **Classe normale**

Echelon obtenu au **31/08/2016** :^{ème} échelon. Mode d'accès : GC ; CH ; AN

Ancienneté dans le 11^{ème} : an(s)

Discipline :

Code discipline :

(Voir dernier arrêté de promotion)

Affectation actuelle :

Type d'établissement :
(LPO, Lycée, LP, Collège, Segpa, EREA, IUFM etc.)

Est-il classé prioritaire : OUI ; NON

Nom de l'établissement :

Adresse :

Date de l'affectation dans l'établissement :

Situation administrative

Note administrative obtenue avant le 31 août 2015 :/40

Note pédagogique obtenue avant le 31 août 2015 :/60

Note globale :/100

Pour consulter vos notes :
Se connecter sur I-Prof,
cliquez sur le bouton "Votre
Dossier",
puis sur l'onglet "Carrière" et
sélectionnez "Notation"

Date de la dernière inspection :

Éléments du barème : Voir [site des Élus](#)

<http://www.cgteeduc-versailles.fr/gestion-de-carriere-1/hors-classe/>

• Pour permettre le traitement de votre dossier, joindre **IMPÉRATIVEMENT** la photocopie de votre CV saisi sur I-Prof/Siap accompagné des pièces justificatives transmises au rectorat.

Si possible, joindre à votre dossier le tableau du barème téléchargeable sur le site des Élus, rubrique [Hors-classe](#)

Dossier syndical à retourner à l'adresse suivante :
CGT-Éduc'action Versailles, La Rotonde,
32-34 Avenue des champs Pierreux, 92000 NANTERRE.



ACCÈS A LA HORS CLASSE DES PROFESSEURS CERTIFIÉS, DE LYCÉE PROFESSIONNEL, D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ET DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

*Estimez votre barème :
colonne A*

ELEMENTS DU BAREME

A) NOTATION			
1° - Note sur 100 au 31.08.2015 <ul style="list-style-type: none"> • Note pédagogique + Note administrative • Note sur 20 X5 pour les CPE <i>Si la note pédagogique est vieille de + de 5 ans et < à la note moyenne de l'échelon actuel, il sera alors attribué : la note pédagogique moyenne de l'échelon</i>	Note pédagogique : / 60 Note administrative : / 40		
B) PARCOURS DE CARRIERE - Echelons			
Echelons			
1° - Si l'échelon acquis au 31.08.2016 est le 11^{ème} échelon			
☞ agent au 11 ^{ème} échelon ----- ☞ ancienneté dans le 11 ^{ème} : 5 points/an ----- Mode d'accès au 11^{ème} : ☞ au Grand Choix ou au Choix-----	40 points Sans limitation		
☞ au Grand Choix ou au Choix-----	5 points		
2° - Si l'échelon acquis au 31.08.2015 est le :			
☞ 10 ^{ème} échelon ----- ▪ Mode d'accès au 10 ^{ème} : ▪ au Grand Choix ----- ☞ 9 ^{ème} échelon ----- ☞ 8 ^{ème} échelon ----- ☞ 7 ^{ème} échelon -----	30 points 5 points 15 points 10 points 5 points		
C) PARCOURS PROFESSIONNEL			
Établissement prioritaire (20 points maxi)			
1° - Exercice en établissement prioritaire (ZEP / Ville / RSS / REP) : <ul style="list-style-type: none"> ☞ 5 à 10 ans d'ancienneté dans le poste (au 01/09/2015) ☞ Plus de 10 ans d'ancienneté dans le poste..... ☞ REP + 	5 points 10 points + 5 points		
Démarche de promotion			
2° - Etre :			
☞ Bi-admissible	5 points		
C) INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL			
1° - Avis éventuel du Recteur seulement 2° - Avis d'ensemble des corps d'inspection Eléments pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Activités professionnelles/Fonctions spécifiques • Richesse et diversité des parcours • Formations et compétences/Titres et diplômes et mode d'accès dans le corps 	Exceptionnel : 250 points 2 niveaux Avis IPR ou IEN : Favorable Défavorable	Oui / Non Oui / Non	
3° - Avis du chef d'établissement Elément pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'implication dans la vie de l'établissement 	2 niveaux Favorable Défavorable	Oui / Non Oui / Non	
En cas d'égalité de barème, la note pédagogique (note administrative pour les CPE), puis la date de naissance départageront les candidats			
TOTAL			